



Réf: A16274 FOGGER ANTI-PARASITES ASSAINISSANT 150ML KING DERM'ALPES

Permet de traiter les infestations de parasites type sarcoptes de la gale et punaises de lit.

- ✓ **Traite jusqu'à 36m²**
- ✓ **Protection longue durée**
- ✓ **Action one-shoot**
- ✓ **Actif sur les parasites à tous les stades de leur développement**



APPLICATION

Efficacité professionnelle pour les écoles, les hôpitaux, les hôtels, les gîtes, les centres d'accueil, les lieux publics, etc.

Actif sur les parasites (sarcopte de la gale, punaises de lit, puces, mites... à tous les stades de leur développement: larves, nymphes ou adultes).

Action curative : Détruit en une application.

Action préventive : protège des infestations jusqu'à 1 mois.

Traite la literie, la moquette, le parquet, etc., (pour un traitement en tir direct sur les vêtements, les tissus, l'intérieur des meubles...utilisez l'anti-parasites 250ML KING DERM'ALPES réf. A15501).

LIEUX D'UTILISATION

- Entreprises de propreté
- Collectivités
- Professionnels de la désinsectisation
- Hôtellerie, campings
- Centres de loisirs

MODE D'EMPLOI

Traitement de surface: 1 aérosol permet de traiter une pièce jusqu'à 90m³ (soit environ 36m²).

Évacuer les animaux domestiques, les oiseaux, les aquariums, les plantes vertes et le personnel.

Les locaux doivent être vides de denrées alimentaires.

Déhousser matelas et coussins, ouvrir les canapés.

Bien fermer les locaux.

Déposer l'aérosol au centre d'une surface préalablement protégée d'un journal ou autre d'au moins 1m².

Enclencher le diffuseur. Laisser agir 2 ou 3 heures.

Puis aérer pendant 1h.

Ne pas pulvériser dans un volume inférieur à 2m³.

Protocoles d'utilisation disponibles sur demande.

Si nécessaire, renouveler l'opération 2 semaines après le premier traitement.

Ne pas surdoser. Ne pas pulvériser sur les animaux.

CONDITIONNEMENT

Unité de conditionnement (U.C) : Aérosol

Unité de vente (U.V) : Carton de 12 unités

Boîtier fer blanc diamètre : 52 mm / Hauteur : 105 mm

Volume nominal : 200 ml / Volume net : 150 ml

Palettisation: 3168 unités – 264 cartons

LEGISLATION

USAGE GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNEL.

TP18. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement. Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Consultez la fiche de données de sécurité (FDS), disponible sur simple demande.

Nos fiches techniques ont été réalisées dans l'état actuel de nos connaissances certains éléments sont susceptibles d'être modifiés. Photo non contractuelle. 18/11/2022 Indice 3.4